



PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LE PRÉDÉVELOPPEMENT DE PROJETS DOCUMENTAIRES

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Tous les documents doivent être datés, signés le cas échéant, et inclure le numéro de la version du document.

Les documents 1 à 9 doivent être inclus dans la demande en ligne sous l'onglet « Documentation à l'appui » au moment du dépôt pour fins d'analyse de la demande de financement :

- 1) Synopsis détaillé de l'histoire et description du projet de prédéveloppement
- 2) Budget détaillé de prédéveloppement (définitif, signé et daté)
- 3) Lettres d'engagement signées de toutes les autres sources de financement du prédéveloppement (le cas échéant)
- 4) Calendrier de prédéveloppement
- 5) Liste détaillée de la distribution et de l'équipe (le cas échéant — par exemple, si une preuve de concept fait partie des livrables)
- 6) Curriculum vitae des membres clés de l'équipe de création
- 7) Plan de présentation (un aperçu de la stratégie et de l'envergure de la présentation destinée aux télédiffuseurs et distributeurs nationaux et internationaux — identifiez ceux qui seront ciblés)
- 8) Plan de préparation à la mise en marché indiquant l'auditoire cible et le potentiel du marché
- 9) Tous les documents relatifs à la chaîne de titres

Les documents 10 à 12 sont requis afin de rédiger le contrat :

- 10) Ententes détaillées signées avec tous les participants financiers (le cas échéant)
- 11) Spécimen de chèque pour le compte bancaire avec lequel toutes les dépenses seront payées
- 12) Résolution bancaire indiquant le pouvoir de signature de chèques pour le compte du projet

Les documents 13 à 17 doivent être téléchargés dans le « Profil du demandeur » de toutes les entreprises concernées, y compris l'entreprise demandeuse et les sociétés mères :

- 13) Certificat d'enregistrement de l'entreprise/statuts constitutifs
- 14) Résolution du conseil d'administration (indiquant la liste des administratrices, administrateurs, dirigeantes, dirigeants, actionnaires avec droit de vote et signataires autorisés)

- 15) Version la plus récente de la Déclaration annuelle de renseignements des corporations (si incorporée depuis plus d'un an)
- 16) États financiers les plus récents (états de la société mère si nouvellement constituée)
- 17) Profil de la maison de production/son expérience

Le cas échéant :

- 18) Informations sur le succès commercial de l'œuvre (si le projet est inspiré d'une œuvre antérieure)
- 19) Une copie de l'œuvre originale (le cas échéant)
- 20) Tout autre renseignement pertinent

MUSIQUE ET FILM MANITOBA pourrait demander des documents supplémentaires afin de compléter l'analyse de la demande.

LES DEMANDES NE SERONT PAS TRAITÉES TANT QUE MUSIQUE ET FILM MANITOBA N'AURA PAS REÇU TOUS LES DOCUMENTS REQUIS.